



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Charges deductibles

Question écrite n° 39428

Texte de la question

M Jacques Medecin attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, sur les cotisations mutualistes. En effet, depuis quelques annees, nous assistons a un transfert de charges de la securite sociale vers les mutuelles occasionnant un glissement des cotisations sociales non imposables vers des cotisations imposables qui augmentent de plus en plus. Si, en principe, cotiser a une mutuelle est un choix et non une obligation, en realite, cette cotisation est indispensable pour obtenir une couverture sociale convenable. Il serait donc souhaitable de rendre les cotisations mutualistes deductibles du revenu imposable afin d'alléger les charges des menages. Il lui demande donc s'il compte prendre des mesures allant dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Médecin Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39428

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1714